

JUIN 2019

LUTTER CONTRE LA PÉDOPHILIE

DOSSIER DE PRESSE -
JUIN 2019



Contact :
Service diocésain de la Communication
Bénédicte Palluat de Besset
communication@diocese50.fr - 07 85 61 25 31

02

Face au scandale des actes de pédocriminalité dans l'Église, le diocèse de Coutances et Avranches s'est engagé, en communion avec l'Église universelle, à mieux prévenir les atteintes aux personnes mineures et vulnérables.

C'est dans cette perspective qu'une formation avec Mme Ségolaine Moog, déléguée des évêques de France pour la lutte contre la pédophilie, est proposée le 27 juin prochain à Blainville-sur-Mer, à l'attention des prêtres, des diacres et des laïcs engagés dans l'Église.

Cette rencontre est l'occasion pour le diocèse de vous faire part des différentes mesures mises en place à l'échelle universelle, nationale et diocésaine pour lutter efficacement contre ces actes inacceptables.

Qui est Ségolaine Moog ?



Au sein du Secrétariat général de la Conférence des évêques de France, Mme Ségolaine Moog est déléguée pour la lutte contre la pédophilie. Sa mission consiste notamment à :

- accompagner la réflexion des évêques et des membres de la Cellule permanente de lutte contre la pédophilie sur l'ensemble de la question ;*
- conseiller les évêques et les responsables sur toute question et cas révélé ;*
- proposer, planifier et assurer des formations et sensibilisations vers tous les acteurs de l'Église (c'est bien l'objet de son déplacement fin juin dans le diocèse de Coutances et Avranches) ;*
- assurer le suivi des procédures suite aux témoignages reçus ;*
- être l'interface avec d'autres institutions.*

En juillet 2016, au lancement du site luttercontrelapedophilie.catholique.fr, Mgr Pontier, président de la Conférence des évêques de France, écrivait :

“*les évêques ont pris la mesure des conséquences immenses de la pédophilie dans la vie personnelle, la psychologie et la vie spirituelle de ceux qui en ont été victimes. Nous percevons que le retentissement de ces actes reste une souffrance lancinante tout au long de la vie de chaque personne. Comment permettre de s'en relever, de sortir de la culpabilité, du ressentiment ou du désespoir, parfois puissant, que ces blessures ont causés ? Conscients que nous pouvons faire mieux et davantage, nous voulons mettre en place les moyens de l'écoute, du soutien, de l'accompagnement pour que les attentes et besoins de chaque victime puissent être entendus.*”



LES ÉTAPES DE LA LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE DEPUIS 3 ANS

MARS 2016

Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes

AVRIL 2016

Annnonce des mesures prises par le Conseil permanent et ouverture de la messagerie dédiée aux personnes victimes et aux témoins : paroledevictime@cef.fr

JUIN 2016

Nomination de Mgr Luc Crepy à la tête de la nouvelle Cellule permanente de lutte contre la pédophilie (CPLP) et création de la Commission nationale d'expertise confiée à M. Alain Christnacht

JUILLET 2016

Lancement du site
« luttercontrelapedophilie.catholique.fr »

SEPTEMBRE 2016

Entrée en fonction de Mme Ségolaine Moog, déléguée de la Conférence des évêques de France pour la lutte contre la pédophilie

NOVEMBRE 2016

Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes : premier état des lieux présenté par la CPLP et journée de jeûne et de prière des évêques rassemblés

DÉCEMBRE 2016

Première session nationale des référents diocésains de lutte contre la pédophilie ; dans chaque diocèse, une personne est nommée pour faire le lien entre la Conférence des évêques de France et le département

2017

Nouvelle édition du livre Lutter contre la pédophilie

MAI 2017

Première formation des supérieurs et formateurs de séminaire

LES ÉTAPES DE LA LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE DEPUIS 3 ANS

DÉCEMBRE 2017

Première session de formation en e-learning et en présentiel à la Conférence des évêques de France et deuxième session nationale des référents diocésains de lutte contre la pédophilie

FÉVRIER 2018

Première rencontre nationale de formation des membres des cellules d'accueil et d'écoute

MARS 2018

Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes : intervention du P. Hans Zollner, directeur du Centre pour la protection des mineurs au sein de l'Université pontificale Grégorienne à Rome

JUIN 2018

Invitation de membres de la CPLP et de la CEF aux auditions publiques des CRIAVS (Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles)

AOÛT 2018

Publication de la Lettre au Peuple de Dieu du pape François. Plusieurs évêques ont également publié une Lettre au Peuple de Dieu, dont Mgr Le Boulc'h (voir annexe 1)

OCTOBRE 2018

Rapport de la Conférence des évêques de France sur la Lutte contre la pédophilie dans l'Église

NOVEMBRE 2018

Assemblée plénière des évêques de France à Lourdes : invitation et écoute de victimes. Création de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) présidée par Jean-Marc Sauvé

LES ÉTAPES DE LA LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE DEPUIS 3 ANS

MAI 2019

Lettre apostolique en forme de *Motu proprio*, « *Vos estis lux mundi* » sur les dispositions concernant la lutte contre les abus sexuels

JUIN 2019

Appel à témoignage des victimes par la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE)

LES OUTILS

LA CELLULE PERMANENTE DE LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE (CPLP)

Une structure désormais permanente de la Conférence des évêques de France a été constituée pour organiser cette lutte, promouvoir et amplifier le travail de prévention et de formation dans l'Église.

Cette cellule, composée de laïcs et de religieux, hommes et femmes de générations différentes, est présidée par Mgr Luc Crepy, évêque du Puy-en-Velay. Elle comprend quatre évêques, dont l'un d'eux émérite (retraité), un délégué des religieux et religieuses, une psychothérapeute, un avocat pénaliste et la déléguée pour la lutte contre la pédophilie. La CPLP travaille aussi à la prévention de la pédophilie auprès de tous ceux qui sont en contact avec des enfants et des jeunes (éducateurs, enseignants, prêtres, séminaristes, catéchistes...) et propose des outils de formation à toutes ces personnes concernées.

LES OUTILS

LES GROUPES DE TRAVAIL, DE RÉFLEXION ET D'ACTION

Les cellules locales d'accueil et d'écoute

Pour que partout en France la possibilité d'être accueilli et entendu soit offerte aux personnes victimes de clercs pédocriminels, selon l'engagement pris par les évêques, des dispositifs de proximité ont été mis en place.

Les personnes qui font cette démarche difficile se voient proposer, selon leur souhait, de rencontrer l'évêque, son représentant, ou des membres d'une cellule d'écoute professionnelle. Dans la plupart des diocèses, il existe des cellules d'accueil et d'écoute constituées par des professionnels compétents (médecins, psychologues, avocats...). L'appel à des personnes extérieures à l'Église se veut une garantie de professionnalisation et d'objectivité dans un souci d'ouverture et de transparence. Il y a 71 structures diocésaines ou interdiocésaines mobilisables à la demande. Pour le diocèse de Coutances et Avranches, cette cellule, créée en 2016, est constituée d'une psychothérapeute, d'un juriste, d'un prêtre et d'une personne formée à l'écoute. À l'heure actuelle, cette cellule a reçu 2 appels téléphoniques ; elle assure un rôle de conseil auprès de l'évêque.

LES OUTILS

LES GROUPES DE TRAVAIL, DE RÉFLEXION ET D'ACTION

La Commission nationale d'expertise :

Les clercs condamnés ou les clercs non poursuivis pour cause de prescription des faits commis il y a parfois très longtemps, qui demeurent prêtres restent toujours sous la responsabilité éclairée de leur évêque ou Supérieur. Ils peuvent rester dangereux lorsqu'ils sont mis en contact avec des jeunes, c'est pourquoi une Commission nationale d'expertise indépendante a été constituée. Présidée par le haut fonctionnaire M. Alain Christnacht, elle a pour mission de conseiller les évêques dans l'évaluation des situations de prêtres condamnés et ayant exécuté leur peine et des prêtres non poursuivis pour cause de prescription. Elle étudie les dossiers envoyés par les évêques pour les éclairer sur les missions pouvant être confiées à ces prêtres sans faire courir de risques à des mineurs. À ce jour, M. Alain Christnacht annonce que la Commission a étudié 17 dossiers sur demande des évêques. Pour notre diocèse, un cas a été soumis à cette commission.

La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique (Ciase)

Présidée par M. Jean-Marc Sauvé, ancien vice-président du Conseil d'État, cette commission est chargée d'établir un état des lieux sur les violences sexuelles commises par des clercs contre des mineurs et des personnes vulnérables. Le 3 juin dernier, elle a lancé un appel à témoignages auprès de ceux qui en ont été victimes depuis 1950. La phase de collecte durera un an. Elle fournira un matériau essentiel et inédit.

LES OUTILS

LE SUIVI DES AUTEURS D'ACTES PÉDOCRIMINELS

Comme tous les citoyens, les clercs condamnés ou mis en examen pour des actes de pédocriminalité depuis 2004 sont inscrits au FIJALS (fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles), et sont soumis aux obligations légales qui en découlent : surveillance des activités et déclaration de leur lieu de résidence.

Dans les lieux de passage - par exemple les grands sanctuaires accueillant des prêtres pour assurer des services ponctuels - des protocoles existent déjà, ou vont être mis au point, afin de s'assurer que ces prêtres ne présentent pas de danger pour un public jeune ou vulnérable. L'évêque du diocèse d'origine doit être garant du prêtre mis à disposition.

Actuellement, dans le diocèse de Coutances, deux cas ont été jugés, deux sont en instance de jugement.

LES OUTILS

UNE PUBLICATION DE RÉFÉRENCE : LUTTER CONTRE LA PÉDOPHILIE



Lutter contre la pédophilie, repères pour les éducateurs est une brochure publiée par la Conférence des évêques de France en 2003, rééditée en 2010, et mise à jour et rééditée en 2017. Elle est disponible en librairie et son contenu est consultable sur le site Lutter contre la pédophilie. Ce document est une référence au-delà même du cercle ecclésial, y compris dans un certain nombre de lieux de formation laïcs. Elle donne des informations simples sur les diverses réalités que recouvre le mot « pédophilie », sur la personnalité de ceux qui se livrent à de tels actes, sur les conséquences pour les victimes et sur la façon dont le droit français sanctionne ces agissements. Elle rappelle que la dénonciation s'impose, en vertu de la loi française, chaque fois que des faits précis sont connus. Elle donne des repères pour agir dans les situations où il n'existe que des soupçons. Elle souligne enfin qu'il appartient aux personnes tenues au secret professionnel et à qui la loi française reconnaît une « option de conscience » de tout mettre en œuvre pour que l'auteur de tels faits se livre lui-même à la justice.

La spécificité de ce document est de situer ces actes très graves par rapport à une relation éducative saine et d'analyser, à la lumière de l'Évangile, les enjeux de cette lutte contre la pédophilie.

À ce jour, 13 000 exemplaires du guide ont été vendus.

LES OUTILS

LES OUTILS NUMÉRIQUES: SITE INTERNET ET MESSAGERIE



Grâce au site dédié luttercontrelapedophilie.catholique.fr et à une messagerie paroledevictime@cef.fr, toute personne, victime ou témoin, peut déposer un témoignage, avec la garantie que chaque démarche sera accueillie et traitée, que des décisions appropriées seront prises (mesures de prudence pour la protection de la victime, ou la récurrence de l'auteur, mesures pastorales, judiciaires, canoniques).

LES SESSIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Un important travail de sensibilisation et de formation est engagé. Ces actions s'adressent, séparément ou ensemble, aux prêtres, aux personnes en responsabilité ecclésiale, aux jeunes, au grand public ; dans les paroisses, les écoles, auprès des mouvements d'Église, dans les séminaires... Ce sujet crée toujours une émotion particulière, faite de colère, de peurs et de tabous, auxquels il est nécessaire de faire droit dans la formation elle-même.

Ces sessions (plus de soixante) ont rassemblé au total 7 000 à 8 000 personnes et ont été menées, depuis 2016, dans toutes les régions de France.

LES OUTILS

LES SESSIONS DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

Ces actions de sensibilisation et de formation proposent une approche pluridisciplinaire et font appel à des professionnels (magistrats, avocats, médecins, professionnels de la protection de l'enfance...). Ces formations font parfois appel à des formateurs hors département, mais elles travaillent également avec des professionnels locaux ; les participants repèrent ainsi les ressources disponibles en proximité pour poursuivre le travail dans la durée. Ces programmes comprennent toujours une initiation au devoir de vigilance et aux signaux d'alerte qui doivent déclencher des protocoles d'intervention. Par ailleurs, ils visent aussi à faire prendre conscience des conséquences des violences sexuelles sur les enfants et sur les adultes qu'ils deviennent.

Dans la Manche, Mme Ségolaine Moog est déjà intervenue lors d'une session du conseil presbytéral (représentants des prêtres) en novembre 2018 ; les jeunes prêtres ont également participé à une session ; les séminaristes sont formés pendant leur cursus.

En annexe 2, vous trouverez le programme détaillé de la journée organisée le 27 juin à l'attention des prêtres, diacres et laïcs engagés dans l'Église.

Pour clore ce dossier, nous reproduisons ici des extraits de la conclusion de Mgr Luc Crépy, évêque du Puy-en-Velay et Président de la Cellule permanente de lutte contre la pédophilie dans le fascicule *Lutter contre la pédophilie*

“[...] Depuis avril 2016, un travail important et diversifié a été mené, tant au niveau national que local. [...] La route vers la tolérance zéro des abus sexuels a ainsi commencé à s'écrire de manière forte et visible. [...] Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. La culture du secret, la tentation de minimiser la gravité des abus sexuels, l'oubli ou le refus d'écouter les victimes et la tentation de vouloir défendre à tout prix l'institution sont autant d'obstacles à surmonter dans l'Église. Ce qui s'est fait au cours de ces deux dernières années n'est qu'un début : affaire de tous les baptisés, en collaboration étroite avec les personnes victimes, ce combat contre la pédophilie doit se poursuivre dans les années à venir avec détermination et humilité.”



ANNEXE 1

LETTRE AU PEUPLE DE DIEU DE MGR LE BOULC'H

Après les révélations d'un rapport détaillant l'effroyable scandale de prêtres pédophiles aux États-Unis, le pape François vient d'écrire fin août une lettre. Elle s'adresse au peuple de Dieu, c'est dire que tous les baptisés de l'Église catholique sont concernés.

François partage sa honte et sa souffrance devant ce drame. Souffrance face à tant de victimes innocentes, marquées à vie dans leur chair. Blessure de toute l'Église quand des prêtres, choisis par le Christ pour incarner sa bonté envers les plus petits, se livrent à des actes odieux avec eux, comme les bergers maltraitant leurs brebis, dénoncés par les prophètes dans la Bible.

Depuis 20 ans, l'Église en France a beaucoup appris et cheminé. Elle sait mieux la profondeur du mal et la souffrance des victimes. Elle soutient sans réserve la justice et sanctionne les personnes fautives, tout en essayant de témoigner de l'espérance du Christ en la rédemption. À cause du message qu'elle annonce, l'Église, malgré ses efforts, porte davantage que d'autres institutions le poids de ces errements scandaleux.

La lettre de François au Peuple de Dieu nous aidera, je l'espère, à combattre le mal dont on sait l'habileté à se faufiler partout, jusqu'au sein des familles, sans tomber dans la tentation du soupçon généralisé ou de l'extermination des personnes coupables.

Il ne s'agit pas seulement de livrer à la justice des hommes coupables et de protéger des innocents. Il s'agit aussi de reconnaître et de discerner ce qui dans la manière de vivre de l'Église a pu favoriser des occasions de chute.

ANNEXE 1

Parmi les terrains propices à ces déviances personnelles, le pape François évoque dans sa lettre « la corruption spirituelle » et le « cléricalisme ». Il arrive que, plus ou moins consciemment, prêtres et laïcs s'enferment dans une conception erronée de l'autorité qui renforce excessivement la séparation du ministre vis à vis de sa communauté, ignore la dimension synodale dans le discernement de l'Église et favorise l'isolement spirituel du prêtre relégué dans une hauteur inatteignable.

L'itinéraire diocésain dans lequel nous sommes engagés doit nous permettre, au contraire, de développer dans notre Église la culture du respect pour les plus petits, de la parole échangée entre tous, du discernement partagé dans l'Esprit Saint, dans une confiance renouvelée aux prêtres bons pasteurs, serviteurs de l'Église sur le chemin du Christ Jésus. François nous recommande de prier et de jeûner, car c'est par la grâce accueillie de Dieu que nous saurons progresser, en fidélité avec sa longue tradition éducative, dans la construction d'une Église source de réconfort et de libération pour les petits et les souffrants de notre monde.

Le vendredi 7 décembre 2018, au commencement de l'Avent, des temps de prière et de jeûne seront proposés dans le diocèse. Nous nous rassemblerons pour confier au Seigneur toutes les victimes en souffrance, prier pour la conversion des pécheurs et demander l'Esprit Saint afin que notre itinéraire diocésain des disciples-missionnaires renouvelle en notre Église le témoignage du service et de la communion entre tous les baptisés, quelles que soient leurs vocations, la joie du discernement synodal et l'attention fraternelle aux plus petits.

+ *Laurent Le Boulc'h*
Évêque de Coutances et Avranches
Septembre 2018



ANNEXE 2

PROGRAMME FORMATION

La bientraitance des enfants et des jeunes - Repères pour éducateurs
Journée de formation du 27 juin 2019 - Village Vacances Le Sénequet - Blainville-sur-Mer

Mot d'accueil de Mgr Laurent Le Boulc'h

Intervention de Mme Ségolaine Moog pour situer le contexte de cette journée de formation

Intervention de M. Cyril Lacombe, Procureur de la République du tribunal de Coutances :
« Quelles sont les obligations générales de dénonciation en lien avec le secret professionnel des ministres du culte et la protection des mineurs et des personnes vulnérables ?
Comment se déroulent l'enquête judiciaire et le traitement des signalements ? »

Temps de questions

Pause de 11h00 à 11h10

Intervention de M. Michel David, Président de l'association des secteurs de psychiatrie en milieu pénitentiaire, psychiatre au Bon Sauveur à Picauville : « Qu'est-ce qui se passe chez un adulte qui commet ces faits, quels sont les différents profils ? Quelle est la place de la justice chez un auteur présumé ou avéré ? Pédagogie de la justice pour ces personnes ? »

Temps de questions

Présentation de la cellule d'écoute : « Composition et mission de la cellule d'écoute »

Déjeuner de 12h30 à 13h30 - Reprise à 13h45

Intervention de Mme Ségolaine Moog : « Conséquences et séquelles chez la victime »

Travail de groupes (6-8 personnes)

Intervention de Mme Ségolaine Moog : « Les repères pour une juste attitude »

Temps de questions

Conclusion de la journée par Mgr Laurent Le Boulc'h